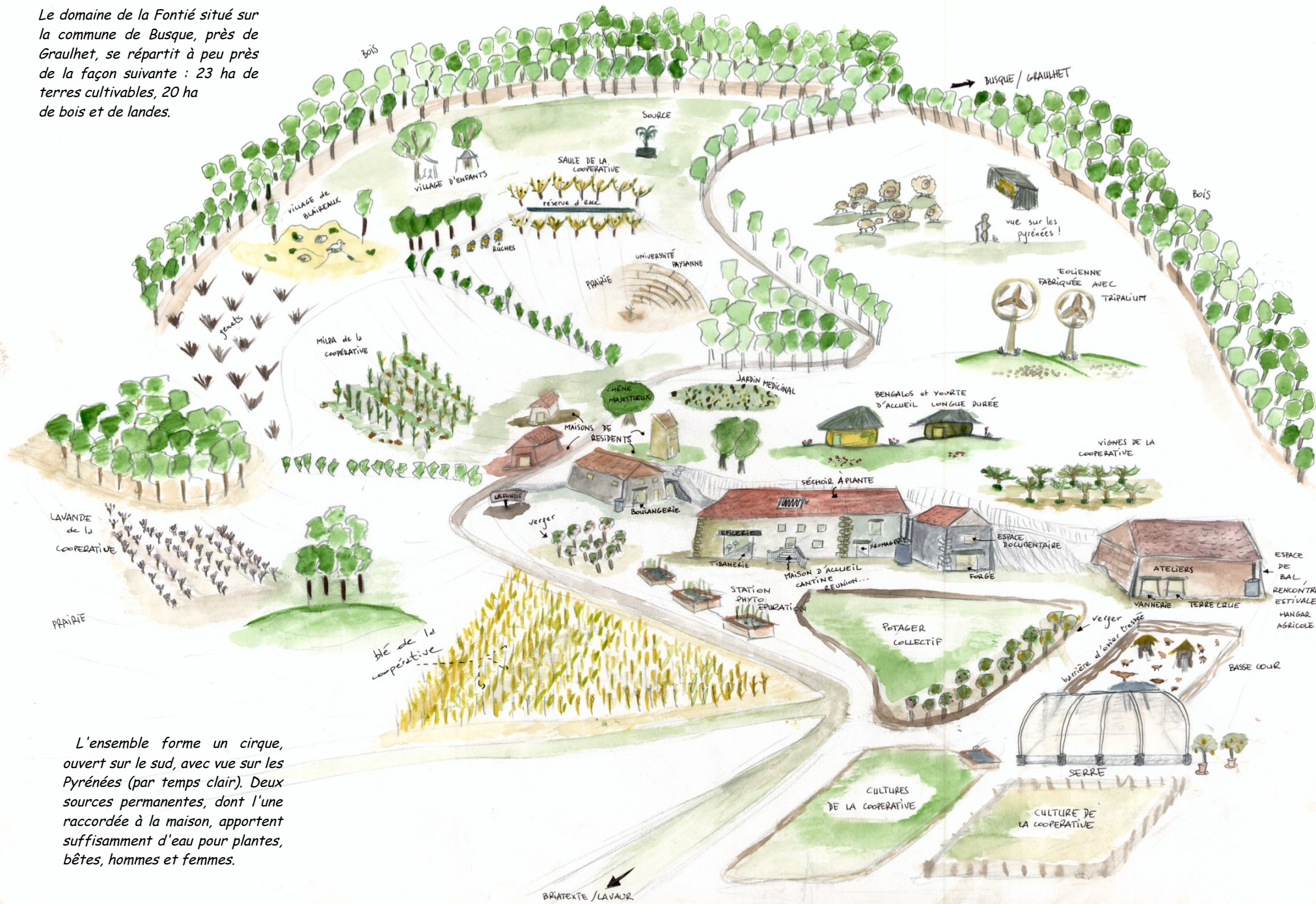


Le domaine de la Fontié situé sur la commune de Busque, près de Graulhet, se répartit à peu près de la façon suivante : 23 ha de terres cultivables, 20 ha de bois et de landes.



L'ensemble forme un cirque, ouvert sur le sud, avec vue sur les Pyrénées (par temps clair). Deux sources permanentes, dont l'une raccordée à la maison, apportent suffisamment d'eau pour plantes, bêtes, hommes et femmes.

Illustration des utopies concrètes des premiers habitants de la Fontié (vue non contractuelle réalisée par le maçon terre crue)

## **LA FONTIÉ : VIVRE SUR UNE TERRE COMMUNE**

Nous sommes un groupe intergénérationnel de 9 personnes (de moins de 30 à plus de 60 ans). Notre volonté est de créer à la Fontié un lieu sur lequel nous habiterons et qui sera ouvert à un usage coopératif. A cette fin nous créons une structure immobilière, *la SCI la Fontié* et une association, *la Coopérative Paysanne du Dadagout*.

La Fontié sera à la fois terrain d'expérimentation et d'apprentissage, terroir porteur d'histoires anciennes et de rêves à venir ; territoire dont nous aspirons à devenir non pas les propriétaires, mais avec d'autres, les continueurs et les responsables. Il s'agit pour nous de remettre les pieds sur terre et de retrouver une existence basée sur l'autonomie collective, l'entraide, la simplicité, la joie de vivre ; pour tout dire d'opérer une reprise de pouvoir sur nos vies engluées dans les progrès du déracinement et de l'enfermement ambiant.

Nous aspirons à préserver ce lieu et sa capacité à demeurer une terre nourricière et accueillante. Nous voulons y mener des activités paysannes, en rupture avec les logiques industrielles et ce dans un cadre coopératif.

Ces activités auront pour but principal de procurer aux habitants et habitantes ainsi qu'aux coopérateurs et coopératrices une autonomie alimentaire, la plus complète possible. Insérées dans un ensemble plus large de productions diverses, d'entraides, d'échanges et de solidarités avec des paysans et habitants de la région, elles viseront à favoriser l'accès à la terre, la diffusion de savoir et de pratiques culturelles, pastorales, éducatives, sanitaires, festives, politiques.

Ces activités s'intègrent dans un mouvement qui s'enracine dans de multiples lieux dans le monde pour favoriser l'ouverture sur d'autres horizons de vie, mouvement qui s'attache partout à reconstruire du commun avec ceux qui désirent se sentir co-responsables du territoire qu'ils habitent et qui les nourrit. A ces fins les habitants et les habitantes de la Fontié s'associeront avec toutes les personnes qui le souhaitent dans une coopérative en charge des terres communes et de ce qui y poussera.

## *La Coopérative Paysanne du Dadagout*

La Fontié sera le siège de l'association *Coopérative Paysanne du Dadagout* qui se propose d'être un espace d'échange, de partage et de mise en valeur de savoir et savoir-faire. Cette association, qui bénéficiera d'un bail sur l'usage des terres et d'une partie du bâti, a la volonté de participer à la construction d'un territoire habitable et habité.

La *Coopérative Paysanne du Dadagout* permettra à ses membres de se réapproprier une terre nourricière pour en faire un bien commun. Elle ouvre la voie aux rencontres et aux partages autour d'activités paysannes (voir illustration).

C'est lors des réunions de ses membres que s'opéreront les choix des cultures, leurs emplacements, les plantings appropriés, les volontés d'apprentissages de savoir-faire, les désirs de rencontres festives et d'autres initiatives...

Les coopératrices s'engagent dans une démarche collective autour d'une culture (la vigne, le blé ou la milpa\* par exemple) dont les buts, motivations et modalités d'organisation seront déterminés collectivement. Si le plaisir de faire ensemble et de partager les récoltes prime, l'aventure a des exigences et un coût (dépendant des frais de semences, d'outillage et autres charges) qu'il faut également partager. Cette aventure représente donc un engagement de soi (planification de la culture, activités propres à sa réussite, participation financière,...).

### *Quelques précisions :*

- La forme juridique choisie pour l'acquisition de ce lieu est une SCI (Société civile immobilière au capital initial de 320 000 euros réparti en 640 parts de 500 euros)
- Grâce aux contributions qu'elle recevra (dons et adhésions), l'association participera à la prise de parts dans la SCI et impulsera le développement des activités paysannes sur la Fontié.
- Cette coopérative aspire à un **usage commun de la terre** ouvert au nombre le plus large possible de coopérateurs et de coopératrices.
- La terre ne pourra être ni vendue ni morcelée. La possibilité d'accueillir de nouvelles habitantes sera envisagée à mesure de l'avancement du projet. Le vécu partagé qui l'habitera en fera progressivement un territoire commun.

Pour lancer le projet il convient de trouver des donateurs pour l'association et/ou des souscripteurs de parts de la SCI.

Pour nous joindre appelez Angèle ou Jean-Pierre au 05 61 61 53 30  
ou Claire ou Pascal au 05 67 87 80 38 ou Sandra ou Jean au 05 63 58 57 36  
ou Renaud au 05.63.42.11.17 ou croisez Bertrand ou Stéphanie,  
ou écrivez-nous à [lafontie@la poste.net](mailto:lafontie@la poste.net) ou rejoignez nous en quelque occasion